

AMENAGEMENT DU PARC BOISE – PHASE 1

APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet d'approuver le projet d'aménagement du Parc boisé et de son plan de financement prévisionnel.

Localisé dans le périmètre du programme « Coeur de Ville », à proximité immédiate de plusieurs quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, l'aménagement du parc s'inscrit dans le projet « Fil vert » engagé par la Collectivité depuis plusieurs années. Il s'agit d'un espace boisé de 17 hectares sur un site stratégique du projet d'embellissement des espaces verts de la Commune.

L'aménagement du parc est prévu en 5 phases sur 20 ans (phasage en pièce jointe).

Les aménagements de la phase 1 ont pour objectif de redynamiser le cœur du parc et de valoriser les ambiances faisant son identité.

Ils consistent en une rénovation complète du site par :

- sa sécurisation à travers la pose d'une clôture périphérique,
- la modernisation des cheminements existants (circulations piétonnes et cyclables autour du bassin et desserte des différentes activités),
- la création d'une aire de jeux basés sur le thème de l'eau,
- la modernisation des réseaux (éclairage public, arrosage, assainissement, électricité),
- la réhabilitation des sanitaires,
- la mise en place d'une signalétique appropriée et du mobilier urbain.

Le montant des études et travaux est estimé à 4 026 473 € HT, avec un démarrage des travaux prévu en novembre prochain pour une durée d'un an.

Dans le cadre d'appels à projets, la Ville a sollicité et obtenu des financements de l'Etat répartis comme suit :

- la Dotation au Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 2 248 125,20 € ;
- le Fonds de Mobilités Actives, à hauteur de 396 014 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT	Part
Subvention Etat (DSIL 2020)	2 248 125,20€	55.83 %
Subvention Etat (FMA 2020)	396 014,00€	9.83 %
Autofinancement Ville	1 382 333,80€	34.34 %
Total	4 026 473,00€	100 %

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme et le plan de financement de l'aménagement du parc boisé - tranche 1 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes y afférents.

Affaire suivie par la Direction Générale des Services Techniques - Direction Environnement

Pièce jointe :

- *Projet fil vert - phasage des opérations d'aménagement du parc boisé*

PROJET FIL VERT PHASAGE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DU PARC BOISE



PHASE 1

- Délimitation par clôture
- Aire de jeux
- Restauration des chemins
- Réfection du parking
- Installation de mobiliers
- Eclairage du parc
- Signalétique
- Plantations
- Rénovation des toilettes

